

Longueur parcours
 ▶ 2^{ème} catégorie : 35,5 Km



**AAPPMA «La Carpe»
 de CHAUNY**
 Actualisation : Saison 2026

Domaine public & privé / Réciproitaire

Légende cartographique



Cours d'eau de
 2^{ème} catégorie piscicole



Linéaire autorisé à la pratique
 de la pêche de la « Carpe de nuit »



Linéaire classé en
 « Réserve de pêche »



Cours d'eau / plan d'eau
 non géré par l'AAPPMA



Limite amont/aval des lots de pêche



XXX
 Réserve
 25m-50m
 Nom & Longueur de Réserve
 (limite aval - limite amont)



Flash-Code
 Cartographie interactive
 des parcours de pêche

**En cas de pollution ou de travaux
 entraînant un impact
 sur les milieux aquatiques,
 prévenez le plus rapidement possible :**
 - l'Office Français de la Biodiversité au 03.23.23.41.60,
 - la Gendarmerie au 17,
 - la Fédération au 03.23.23.13.16.

